

D2026-039

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

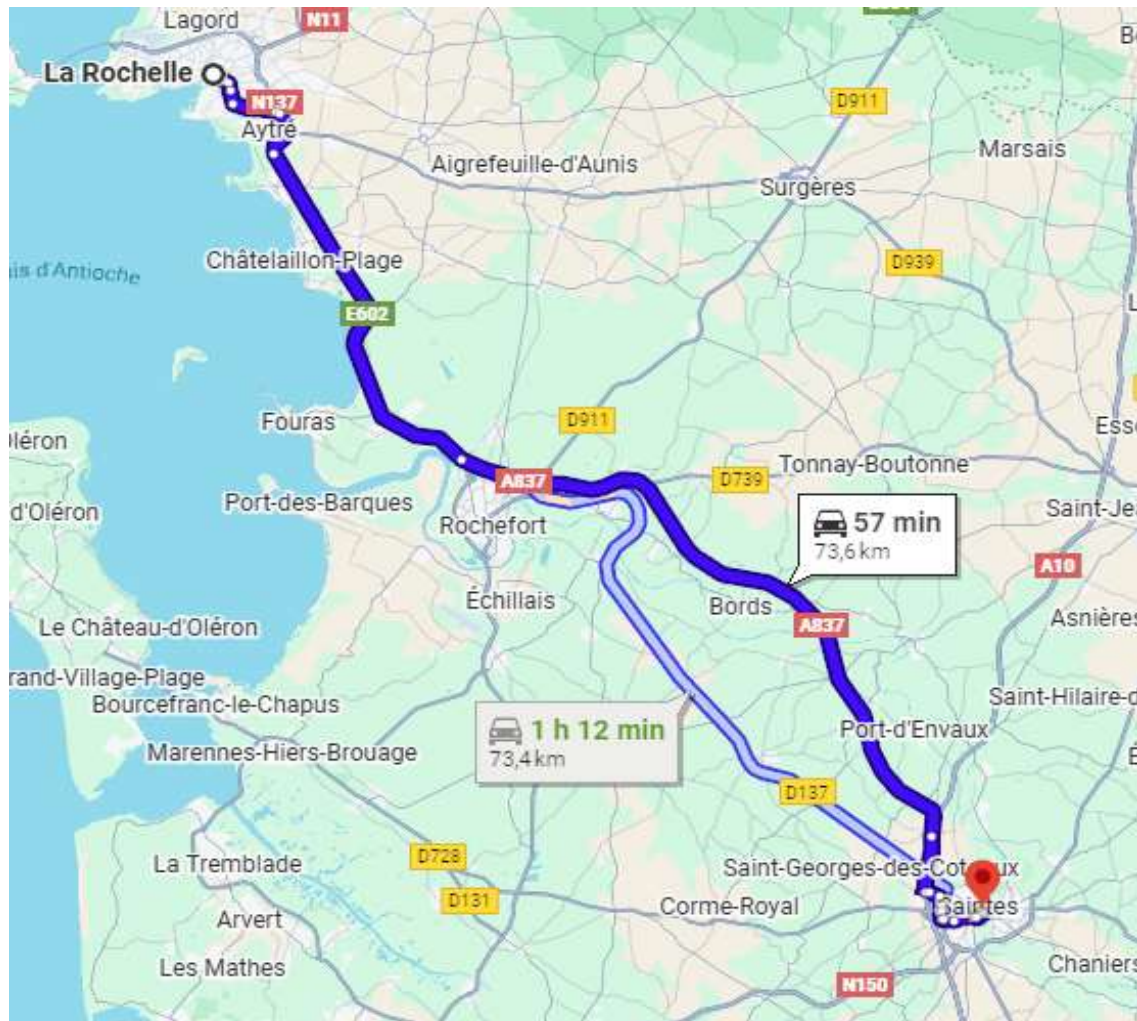
Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017- xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	1ere demande Non Non Non Non
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) Pôle d'échanges Jean Moulin Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle Latitude 46.152918 - Longitude -1.14093
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Saintes (Hyper U - Brûlerie) Aire de Covoiturage de Saintes - Brûlerie 12 Boulevard de Vladimir Devant le magasin GIFL et derrière le B&B Hotel 17100 Saintes Latitude 45.7554916426412 - Longitude -0.651535570914146

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U -

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)

Itinéraire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)

Fréquence Hebdomadaire La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin) - Saintes (Hyper U - Brûlerie)		Saintes (Hyper U - Brûlerie) - La Rochelle (Pôle d'échanges Jean Moulin)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	22:25	23:20	09:30	10:25
Mardi	22:25	23:20	09:30	10:25
Mercredi	22:25	23:20	09:30	10:25
Jeudi	22:25	23:20	09:30	10:25
Vendredi	22:25	23:20	09:30	10:25
Samedi	22:25	23:20	09:30	10:25
Dimanche	22:25	23:20	09:30	10:25
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52